

# ARTICLE

## AUGUST & DEBOUZY A CONSEILLÉ AUREL-BGC DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION DU COURTIER GINALFI FINANCE

Private Equity Droit du travail et de la protection sociale Droit fiscal Private Clients Immobilier et Construction Corporate - M&A | 14/01/13 | Marie-Hélène Bensadoun Valéry Denoix de Saint Marc Philippe Lorentz Eric Manca Nathalie Lengaigne

Entreprise d'investissement française, Aurel-BGC, détenu à 100% par le groupe américain BGC Partners, l'un des leaders mondiaux dans le courtage sur les marchés financiers, a acquis 100% de la société Ginalfi Finance, un courtier parisien spécialisé dans les marchés monétaires, mais aussi les obligations.

Cette opération s'inscrit dans une démarche de diversification d'Aurel-BGC dans ses différents métiers.

August & Debouzy, qui conseillait l'acquéreur Aurel BGC, a réalisé un audit juridique de Ginalfi Finance, et a participé à la négociation, à la rédaction et à la conclusion des accords contractuels permettant la réalisation de cette opération. L'équipe, dirigée par Valéry Denoix de Saint Marc (Associé), assisté de Christopher Allen (Avocat Senior) et d'Aude Comets (Avocat), est intervenue sur la partie corporate. Eric Manca et Marie-Hélène Bensadoun (Associés), Marie-Maud Vinot (Counsel), et Nathalie Lengaigne (Avocat Senior) sont intervenus sur la partie Social ainsi que Philippe Lorentz (Associé) et Leslie Bensousan (Avocat Senior), sur les aspects Fiscaux.

---

